

Arras, le 17 octobre 2014

Déclaration liminaire au CHS-CT du 17 octobre 2014

Monsieur le Président,

Le Rapport Gollac définit les risques psychosociaux ainsi : « **Ce qui fait qu'un risque pour la santé au travail est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation, mais son origine : les risques psychosociaux seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.** ».

SOLIDAIRES Finances tient à rappeler quelques éléments :

Le contexte politique international ayant pour conséquence le renforcement du plan vigipirate,

Une situation socio-économique catastrophique faisant de notre administration la cible d'attaques injustifiées et injustifiables,

Les 4 « 15 », des réformes fiscales ainsi que des fautes de communications générant des files d'attentes qui s'allongent dès à présent de façon inquiétante dans les Centres des Finances Publiques,

L'automne et les premiers frimas arrivant, les couches vestimentaires et les premiers soufflants apparaissent.

Dans le référentiel ministériel " Risques psychosociaux ", il est par ailleurs précisé que " cette définition met l'accent sur les conditions d'emploi, ainsi que sur les facteurs organisationnels et relationnels, qui sont considérés par rapport à leurs effets possibles sur la santé. Le terme de risque psychosocial ne renvoie donc pas à ses conséquences ou des manifestations en termes de symptômes, troubles ou pathologies (les troubles psychosociaux (TPS) - comme le stress, le harcèlement, l'épuisement professionnel...-).

Autrement dit, on parle de risque psychosocial pour désigner des situations de travail caractérisées par une organisation, des pratiques relationnelles, des conditions d'emploi potentiellement pathogènes pour la population de travailleurs présente. L'enjeu n'est pas de savoir quelle est la part qui revient à la vie personnelle ou à l'individu mais de prendre conscience des conséquences possibles sur la santé physique, mentale, sociale des configurations professionnelles existantes ou projetées. "

Plus localement, vous ne pouvez plus que constater que les suppressions d'emplois ainsi que la fonte irréversible de nos moyens de fonctionnement ont dégradé de façon permanente l'organisation, les relations et les conditions d'emplois dans les services de la DDFIP du Pas de Calais.

Si dans ce Comité du Pas de Calais, l'évolution d'une application informatique avec le module RIALTO investigation, ou la départementalisation de la gestion des procédures collectives impliquant 13 services, ayant généré des transferts d'emplois déjà reconnus comme insuffisants, ne sont pas considérées comme des sujets de la compétence du CHS-CT, le plan triennal du Directeur de la DDFIP pour l'adaptation du réseau aux services ou des services au réseau (philosophie quel qu'en soit le sens pour la réduction des services publics suivant un dogmatisme budgétaire) doit également et obligatoirement être présenté en CHS-CT.

Concernant le point d'achoppement, l'installation de la trésorerie d'Arras Banlieue dans les locaux de Foch ainsi que l'organisation de l'accueil de Foch, l'action intersyndicale pour dénoncer les points faillibles sur ce projet a permis de détendre le calendrier de cette installation forcée, en permettant une écoute et un dialogue avec les agents dans l'intérêt de l'amélioration des conditions de vie au travail. Néanmoins, un RPS subsiste : l'incertitude de leur avenir, de l'avenir de leur service.

Tout cela, Monsieur le Président, pour rappeler, dans cette période de tensions, de disette, de défaut de moyens, le rôle essentiel du CHS-CT dans le quotidien des agents :

LA PREVENTION DES RISQUES

Malheureusement, l'action intervient souvent lors de l'apparition des premiers symptômes : les Troubles Psychosociaux : le stress, les conflits internes ou externes, la maladie.

Il est de la responsabilité du Directeur Départemental, de l'intervention de l'administration en concertation avec les représentants des personnels en CHS-CT afin d'éviter les RISQUES et de son obligation de résultat lorsque les Troubles sont déjà apparus...

Les représentants de SOLIDAIRES Finances en CHS-CT

